

23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

**Proposition d'attribution de subvention aux associations
œuvrant dans le domaine gérontologique et
d'approbation de projet de convention à conclure entre
le Département du Bas-Rhin et les structures
concernées**

CP/2020/339

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Service associé :

E840 - Service Administratif et Financier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour l'année 2020, à des associations et structures œuvrant dans le domaine gérontologique et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ABRAPA.

1) Accueil de jour Neuhof – ABRAPA

Pour répondre aux problèmes d'isolement des personnes âgées, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'ABRAPA ont décidé de créer l'accueil de jour Maryse Bastié en 1997.

Cet accueil de jour propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg pour :

- Lutter contre l'isolement, la solitude des aînés et proposer un lieu d'accueil et d'échange de proximité pour la population ;
- Maintenir les capacités d'autonomie des personnes en les dynamisant et en leur redonnant confiance en eux ;
- Développer des actions de prévention en santé (repas équilibré, responsable titulaire du diplôme d'infirmier, actions de prévention des chutes...) ;
- Soutenir les aidants, familles ou conjoint en charge permanente d'un de leur proche.

En 2018, 68 personnes différentes ont été accueillies à l'accueil de jour pour un total de 4 769 journées. La moyenne de personnes accueillies quotidiennement est de 19,30 soit un taux d'occupation de 96,50% (20 places autorisées). Les données d'activité 2019 n'ont pour le moment pas été communiquées.

L'ABRAPA a sollicité le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020. Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 93 226 € à l'ABRAPA pour participer au financement de l'accueil de jour Neuhof et d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

2) Association Pierre CLEMENT

L'association Pierre Clément œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage, par le développement des soins palliatifs (formations, sensibilisation et communication) ainsi que par le soutien de l'entourage (aide psychologique...).

En 2018, l'association Pierre Clément a déployé 28 actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels, des formations initiales et continue à destination de bénévoles, 17 000 heures de bénévolat d'accompagnement de personnes en situation de maladie grave et fin de vie et 700 h de bénévolat d'accompagnement de personnes en deuil.

L'association a sollicité le Département du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention pour l'année 2020, afin de poursuivre leur engagement auprès des personnes malades et leur famille.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Pierre Clément.

3) Synthèse des propositions

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente d'engager un montant total de 96 226 €, sur les lignes de crédit 31 919, pour les associations :

- ABRAPA (93 226 €) ;
- Pierre Clément (3 000 €).

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ABRAPA.

La Commission Autonomie et Silver Développement a émis un avis favorable à ces propositions le 3 septembre 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
31919	65-6574-538	96 226,00 €	96 226,00 €	96 226,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 96 226 € selon la répartition suivante :

- 93 226 € à l'ABRAPA au titre de son programme d'actions pour l'exercice 2020 ;
- 3 000 € à l'association Pierre Clément au titre de la poursuite de son engagement auprès des personnes malades et leur famille pour l'exercice 2020 ;

- *approuve les termes du projet de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et l'ABRAPA ;*
- *autorise son Président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY